

# DÉFI DES 4 VERSANTS

## Politique de modification et de remboursement d'une inscription - Défi des 4 versants 2019

Le comité organisateur de l'événement peut faire des changements d'épreuves suite à une inscription. Par contre, des frais seront chargés selon les conditions suivantes :

- Changement d'épreuve avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019 : Frais de 5\$
- Changement d'épreuve avant le 16 septembre 2019 : Frais de 10\$
- Changement d'épreuve à partir du 17 septembre : Aucun changement d'épreuve n'est autorisé.

Les frais d'inscription sont également remboursables selon les conditions suivantes :

- Annulation d'une inscription avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019 : Remboursement complet
- Annulation d'une inscription avant le 14 septembre 2019 : Remboursement de 50% du coût d'inscription
- Annulation à partir du 15 septembre 2019 : Aucun remboursement possible



Le comité organisateur du Défi des 4 versants